

VIVALTO FAMILY

Société par Actions simplifiée au capital de 54 252 792 euros

Siège social : 61 avenue Victor Hugo - 75116 Paris

R.C.S. Paris 411 643 620

(la « **Société** »)

Procès-verbal des décisions unanimes des associés en date du 15 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le 15 novembre,

Les soussignés :

- **Monsieur Daniel Caille**, demeurant 142 boulevard Eugène Gazagnaire, résidence de Lérins, 06400 Cannes (France),
- **Madame Brigitte Cacciatore épouse Caille**, demeurant 142 boulevard Eugène Gazagnaire, résidence de Lérins, 06400 Cannes (France),
- **Monsieur Benjamin Caille**, demeurant 36 rue de la Ronce, 92410 Ville d'Avray (France),
- **La société GC SASU**, société par actions simplifiée de droit français au capital de 1 450 009 euros, représentée par Monsieur Guillaume Caille, ayant son siège social 12 rue Gustave Doré, 75017 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 829 168 749 ;
- **Monsieur Emmanuel Caille**, demeurant 106 rue de Cambrai, 59000 Lille (France) ;
- **Monsieur Simon Caille**, demeurant 16 Albany Road, Londres W138PG (Royaume-Uni) ;
- **Monsieur François Caille**, demeurant Unit 8, 63 Crown Road, Queenscliff NSW 2096 (Australie) ;

Intervenant en qualité de seuls associés détenant la totalité des 205 503 actions composant le capital social de la Société (les « **Associés** »),

En l'absence de la société Deloitte & Associés, société par actions simplifiée, dont le siège est situé 6 place de la Pyramide – 92908 Paris la Défense CEDEX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 572 028 041 RCS Nanterre, commissaire aux comptes de la Société, cette dernière ayant été informée des présentes décisions,

Étant précisé que l'article 15.1 des statuts de la Société prévoit que « *les décisions collectives seront adoptées soit en assemblée, soit par consultation écrite, soit par l'expression dans un acte unanime des Associés* »,

Après avoir reçu préalablement et en temps utile les documents suivants :

- (i) Le rapport du président de la Société ;
- (ii) le rapport spécial de la société Deloitte & Associés, commissaire aux comptes, relatif à la conversion d'une action de préférence (« **ADP A** ») en une action ordinaire, établi

conformément aux dispositions des articles L. 228-12, I et R.228-18 alinéa 2 du code de commerce ;

- (iii) le procès-verbal des décisions spéciales du détenteur de l'ADP A statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-99 du code de commerce ;
- (iv) le projet de texte des résolutions ;
- (v) les statuts à jour de la Société ;
- (vi) le projet des statuts modifiés de la Société prenant en compte, notamment les modifications relatives à la conversion d'une ADP A en une action ordinaire (le « **Projet de Statuts Modifiés** »).

Il est précisé que les Associés entendent expressément renoncer à toutes stipulations statutaires, légales et/ou réglementaires relatives aux délais de convocation, d'information et de communication en vue des présentes décisions unanimes.

Chacun des Associés prend acte de ce qu'il a disposé de l'information et du temps nécessaire lui permettant de se prononcer en connaissance de cause sur les projets présentés à son approbation et déclare expressément ne subir aucun préjudice de ce fait.

Ont pris les décisions ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Conversion d'une (1) ADP A existante appartenant à Monsieur Daniel Caille en une action ordinaire dans les conditions prévues aux articles L 228-12 I et R. 228-18 du Code de Commerce ;
2. Modification du premier alinéa de l'article 10.3 – Inaliénabilité temporaire des actions;
3. Adoption des nouveaux statuts de la Société, conformes au Projet de Statuts Modifiés, et prenant en compte notamment les modifications relatives à la conversion de l'ADP A en action ordinaire ;
4. Pouvoirs pour accomplir les formalités légales.

Monsieur Daniel Caille préside la séance en qualité de président de la Société (le « **Président** »).

PREMIERE DECISION

(Conversion d'une (1) ADP A existante appartenant à Daniel Caille en une action ordinaire dans les conditions prévues aux articles L 228-12 I et R. 228-18 du Code de Commerce)

Les Associés **décident**, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Président ;
- du rapport spécial de la société Deloitte & Associés, commissaire aux comptes, relatif à la conversion d'une action de préférence (« **ADP A** ») en une action ordinaire, établi conformément aux dispositions des articles L. 228-12, I et R.228-18 alinéa 2 du code de commerce ;
- du procès-verbal des décisions spéciales du détenteur de l'ADP A statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-99 du code de commerce ;

de convertir une ADP A existante appartenant à Monsieur Daniel Caille en une action ordinaire.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

(Modification du premier alinéa de l'article 10.3 – inaliénabilité temporaire des actions)

Les Associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 10.3 comme suit :

Ancienne rédaction :

*« Pendant une période de 10 ans commençant à courir à compter du 13 avril 2019, (la « **Période d'Inaliénabilité** »), les Actions ne peuvent être Transférées, sauf dans le cadre d'un Transfert Libre d'Actions (l'« **Inaliénabilité** »). »*

Nouvelle rédaction :

*« Pendant une période de 10 ans commençant à courir à compter du 15 novembre 2023, (la « **Période d'Inaliénabilité** »), les Actions ne peuvent être Transférées, sauf dans le cadre d'un Transfert Libre d'Actions (l'« **Inaliénabilité** »). »*

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

(Adoption des nouveaux statuts de la Société, conformes au Projet de Statuts Modifiés, et prenant en compte notamment les modifications relatives à la conversion de l'ADP A en action ordinaire)

Les Associés, après avoir constaté l'adoption de la décision qui précède, **décident** :

- (i) d'apporter de nombreuses modifications aux statuts de la Société en ce compris, de manière non exhaustive :
 - la suppression des dispositions relatives aux caractéristiques attachées à l'ADP A,
 - la correction de « coquilles ».
- (ii) de procéder à la refonte des statuts de la Société comme indiqué au Projet de Statuts Modifiés; et,
- (iii) d'adopter article par article, puis dans son ensemble, le Projet de Statuts Modifiés en tant que nouveau texte des statuts de la Société.

Un exemplaire des statuts modifiés de la Société demeurera annexé au présent procès-verbal (**Annexe**).

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION



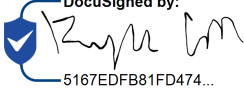


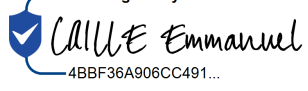

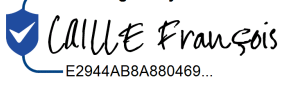
(Pouvoirs pour accomplir les formalités légales)

Les Associés, à l'unanimité, **décident** de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités d'enregistrement, de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les Associés, lesquels conviennent de signer le présent procès-verbal de manière électronique, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil et du décret 2019-1118 du 31 octobre 2019, par l'intermédiaire du prestataire de services Docusign.

Le Président	
Daniel Caille	DocuSigned by:  Daniel Caille BC1EF642FCD7453...
Les Associés	
Daniel Caille, associé détenteur de 90 756 actions ordinaires	DocuSigned by:  Daniel Caille BC1EF642FCD7453...
Brigitte Caille, associé détenteur de 87 151 actions ordinaires	DocuSigned by:  Brigitte Caille 5167EDFB81FD474...
Benjamin Caille, associé détenteur de 7 052 actions ordinaires	DocuSigned by:  CAILLE Benjamin A75D46B79A1740D...
La société GC SASU, représenté par Guillaume Caille, associé détenteur de 8 833 actions ordinaires	DocuSigned by:  CAILLE Guillaume 26A08C3EB4AD4A8...
Emmanuel Caille, associé détenteur de 6 417 actions ordinaires	DocuSigned by:  CAILLE Emmanuel 4BBF36A906CC491...
Simon Caille, associé détenteur de 2 967 actions ordinaires	DocuSigned by:  CAILLE Simon B23BE25F70AD4D5...
François Caille, associé détenteur de 2 327 actions ordinaires	DocuSigned by:  CAILLE François E2944AB8A880469...

Annexe : Projet de Statuts Modifiés